

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 NOVEMBRE 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LUNDI 18 NOVEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

Étaient présents	M. PAVARD, M. DESPRÉS, Mme LANGLAIS, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPÉ, M.THORETON, Mme PROVOTS, M.BLANCHET, M.LENFANT, M.VIVIER, M.LEFEUVRE,
Absent-excuse	M. DEGOULET donne pouvoir à M.THORETON
Absente	Mme LIEBLE
Secrétaires de séance	Mme LANGLAIS - Mme RICOCE

- M. Le Maire propose deux ajouts à l'ordre du jour, approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Location d'une parcelle par la commune à M. Mickaël RENAUD
- Une naissance, un arbre

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 23 septembre 2019
- Désignation du secrétaire de séance : Mme LANGLAIS Isabelle

Affaires générales

1. Groupement de commandes communautaire : déneigement, travaux de voirie et balayage
2. Avis sur la création d'une « Maison France Services » sur le territoire de la Communauté de Communes
3. Installation d'un comité de pilotage pour la création de vitraux dans l'église d'Athenay
4. Location d'une parcelle par la commune à M. Mickaël RENAUD
5. Une naissance, un arbre

Finances

6. Dépenses d'investissement
7. Délibération pour paiement d'une facture pour réfection d'une clôture mitoyenne
8. Indemnité du Trésorier
9. Décision modificative budgétaire

Comptes-rendus des commissions

10. Comptes-rendus des commissions communautaires
11. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 juin 2019

M. Le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2019. Il précise certains points concernant l'appel à projets PENGAKRO. M. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet pour la création d'un marché couvert et non d'une halle.

Une subvention de 3000 euros a été accordée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères grâce à l'aide précieuse de l'AMFR. La commune a voté une subvention de 1500 euros et le Conseil régional a été sollicité pour un montant de 12 300 euros.

Le Conseil municipal approuve son procès-verbal à l'unanimité.

1. Groupement de commandes communautaire : déneigement, travaux de voirie et balayage

Délibération n°181120191

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler les conventions du groupement de commandes pour les travaux de voirie, de balayage et de déneigement en agglomération et sur les communes adhérentes du groupement de commandes.

M. Le Maire rappelle que la Communauté de communes dispose de deux lames pour seize communes, afin de déneiger en priorité les lieux à risque et ensuite l'ensemble de la voirie.

Délibération n°181120192

Les travaux de voirie sont négociés auprès de l'entreprise COLAS et cela permet à la commune de bénéficier d'un tarif négocié tout en conservant la possibilité d'effectuer d'autres devis.

Délibération n°1820193

Le balayage est réalisé par la société Véolia, avec six passages par an, soit en janvier, mars, mai, juin, septembre et novembre ; le tout pour un linéaire de 4, 926 kms.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la reconduction de ces trois conventions et autorise M. Le Maire à signer celle-ci ainsi que tous les documents relatifs au marché concernant la commune.

2. Avis sur la création d'une « Maison France Services » sur le territoire de la Communauté de Communes

M. Le Maire explique le projet gouvernemental afin de connaître l'avis du Conseil Municipal.

Le gouvernement prévoit la création de 2000 Maisons France Services d'ici 2022 avec l'idée de simplifier la relation des usagers aux services publics. Dès l'année prochaine, 300 d'entre-elles seront opérationnelles. Les zones rurales et les quartiers prioritaires des villes seront dotés en premier. « France Service » sera le nom du label qu'obtiendront ces maisons, pour l'obtenir, elles devront *a minima* proposer les démarches suivantes :

- Caisse d'allocations familiales
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques
- Caisse Nationale d'Assurance maladie

- Caisse nationale d'Assurance vieillesse
- Mutualité sociale agricole
- Pôle emploi
- La Poste

L'objectif est que chaque français puisse accéder à une Maison France Services à moins de trente minutes. Elle serait ouverte au moins cinq jours par semaine. Les plages horaires seront compatibles avec les horaires de travail des administrés. Chaque maison devra disposer de deux personnes formées à l'accueil et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

M. Le Maire ajoute qu'il existe déjà une Maison France Services à Noyen sur Sarthe, à Allonnes et au Lude. La Maison France Services du Lude reçoit trois-cent cinquante personnes par trimestre, soit environ six personnes par jour. Il est proposé un budget de 30 000 euros par an pour mettre en place ce service au sein du territoire Cantonal Communes avec la création d'un comité de pilotage pour travailler sur le projet.

Les élus concluent qu'avec la présence de Maisons France à Noyen et à Allonnes et donc à moins de 30 minutes, une maison dans le canton n'a pas été jugée nécessaire et que cela ne répondrait pas à la problématique des personnes isolées ou qui n'ont pas de moyen de locomotion. Ils émettent l'idée d'un bus itinérant qui passerait dans les différentes communes, ou la mise à disposition d'un bureau avec une permanence à la Mairie.

Ils confirment que cette maison entraînerait l'embauche une fois de plus de personnels supplémentaires et que les 30000 euros sont insuffisants pour l'emploi de deux personnes.

3. Installation d'un comité de pilotage pour la création de vitraux dans l'église d'Athenay

Délibération n°181120194

M. Le Maire rappelle le projet et annonce que celui-ci connaît une belle avancée. Il présente les personnes qui constitueraient le comité de pilotage et demande l'approbation du Conseil Municipal.

- Paola MOREAU-TONNELIER, conseillère municipale
- Pauline DUCOM, Conservatrice des Monuments Historiques à la DRAC Pays de la Loire
- Claire NÉDELLEC, conseillère aux arts plastiques à la DRAC Pays de la Loire
- Anetta PALONKA-COHIN, Chargée du patrimoine mobilier au CAUE
- Nicolas GAUTIER, responsable de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Bertrand SÉCHET, service patrimoine du Conseil Départemental de la Sarthe
- Père Timothée LAMBERT, représentant l'Evêché et la commission diocésaine d'art sacré
- Père Benoit Pierre, Prêtre de la paroisse
- François-Xavier LEFEUVRE, paroissien
- Thierry PRÉMARTIN, Président de l'association

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

4. Location d'une parcelle par la commune à M. Mickaël RENAUD

Délibération n°181120195

M. PAVARD propose au Conseil municipal de continuer à louer à M. Mickaël RENAUD une parcelle communale de 3 hectares située chemin de la Verronnière pour un montant de 360 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

5. Une Naissance, un Arbre

Délibération n°181120196

Suite à la délibération du 26 août 2019 dans laquelle le Conseil municipal a décidé de prendre part au projet « Une Naissance, un Arbre », M. Le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir délibérer quant au choix de l'endroit où les futures plantations seront réalisées et sur l'essence choisie. Celles-ci n'interviendront qu'après finalisation du dossier auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés choisit de planter des arbres fruitiers variés derrière la Mairie.

6. Dépenses d'investissement

Délibération n°181120197

M. Le Maire présente les différentes dépenses d'investissement :

- Vérification des installations électriques de l'ensemble scolaire par SOCOTEC pour un montant de 480 euros.
- Fossé entrée terrain de foot pour évacuation des eaux pluviales SARL LEVEILLÉ pour un montant de 2 244 euros.
- Installation électrique stand de tir à l'arc DOMOTIQU'ELEC pour un montant de 1704,48 euros.
- Conformité électrique atelier municipal DOMOTIQU'ELEC pour un montant de 7 479,0 euros.
- Appliques pour les WC des modulaires REXEL pour un montant de 198,78 euros.
- Gaz Salle des fêtes FILEDO pour un montant de 1847,65 euros.
- Dalles amortissantes pour le toboggan de l'école JPP pour un montant de 2 294,98 euros.
- Remplacement tube fluo par tube LED Ecole DOMOTIQU'ELEC pour un montant de 515,23 euros.
- DCI environnement facture pour un montant de 360 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

7. Délibération pour paiement d'une facture pour réfection d'une clôture mitoyenne

Délibération n°181120198

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le remboursement d'une facture réglée par un particulier, M. ETOURMY, ayant réalisé les travaux de réfection d'une clôture mitoyenne avec l'atelier municipal pour un montant de 186 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

8. Indemnité du Trésorier

Délibération n°181120199

M. Le Maire explique qu'il convient de prendre en compte l'état liquidatif transmis par M. TERRIER, trésorier de la Suze sur Sarthe, pour l'indemnité 2019 à mandater avant le 31/12/2019. Le taux PAS appliqué est de 13,30% pour un montant de 420,36 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le paiement de cette indemnité avec 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

9. Décision modificative budgétaire

Délibération n°1811201910

Il est demandé au Conseil municipal de modifier la délibération n°030620196 concernant le trop-perçu lié à l'encaissement d'une taxe faisant suite à un permis de construire à Saint-Benoît. Les travaux n'ayant pu être effectués, il faut régulariser la somme de 87 euros.

- Annuler la somme ligne 615 221 au chapitre 11
- Ajouter celle-ci ligne 678 au chapitre 67

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

10. Commissions communautaires

Commission Environnement : Mme MOREAU-TONNELIER annonce que la commission environnement travaille actuellement au budget. Pour garantir une CAF (Capacité d'Auto Financement) suffisante en vu des travaux de réfection de la déchetterie, une augmentation de l'ordre de 10% de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est actuellement à l'étude. Cette augmentation est en lien avec la diminution importante des prix de vente des matériaux recyclés et la baisse des subventions.

Commission Voirie : M. PAVARD explique qu'après le départ du technicien voirie, ce poste voirie est à pourvoir mais qu'il est très difficile de trouver un remplaçant. La personne candidate doit avoir un profil de type « conducteur de travaux », avec des compétences en management et en administration.

11. Commissions communales

Communication : Le bulletin de fin d'année sera distribué à partir du vendredi 20 décembre au soir.

Les élus se partagent les zones :

- Zone A : M. PAVARD et M. BLANCHET
- Zone B : Mme LANGLAIS et Mme PROVOTS
- Zone C : M. LEFEUVRE et M. VIVIER
- Zone D : Mme MOREAU-TONNELIER
- Zone E : M. DEGOULET et M. THORETON

Fêtes et Cérémonies : Mme PROVOTS précise que le repas du 11 novembre a été très réussi avec la participation 78 personnes. Elle remercie M. et Mme MAUBOUSSIN qui ont animé pour la dernière fois cet évènement ainsi que le prestataire « Cuisine et Indépendance » et la boulangerie de Chemiré-le-Gaudin pour la qualité du repas.

M. PAVARD informe que la nacelle de Spay a été réservée comme chaque année afin d'installer les illuminations de Noël à partir du vendredi 6 décembre. Il est rappelé que Mme PROVOTS doit commander les sapins de Noël et que quelques guirlandes sont à remplacer.

Questions diverses

- Point sur le centre bourg : M. Le Maire informe de la réunion qui s'est tenue le 8 novembre 2019 en présence de l'entreprise Pigeon, DCI et l'expert mandaté par l'assureur de la Mairie Groupama. L'expert a bien constaté des défauts de conseil, des défauts de conception, des malfaçons.

L'expert a demandé à nos fournisseurs (7-Lieux, DCI et Pigeon) de se rapprocher de leurs assurances respectives pour envisager les travaux de réfection. Un retour d'information sur la prise en charge par les assurances est attendu pour le 15 décembre 2019.

En attendant, la société Pigeon est sollicitée pour réaliser quelques aménagements.

- Mme PROVOTS informe des dates de collecte des denrées alimentaires : ce seront les 29 et 30 novembre 2019, à la mairie. Une collecte est également prévue à l'école.

- Membre du public, M. PRÉMARTIN pose la question concernant les travaux d'étanchéité de la toiture de l'église d'Athenay et pour le local de stockage des chaises à la Salle des Fêtes. M. Le Maire répond que les devis sont en cours et que cela sera réalisé dès que le temps le permettra pour l'accès avec la nacelle. Quant au local pour les chaises, il s'agit d'un local appartenant à la Communauté de Communes, des réparations avec de la bâche ont déjà été effectuées. La Communauté de communes sera informée.

La séance est levée à 22h25.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 18 novembre 2019 :

- Délibération n° 181120191: Groupement de commandes pour le Déneigement
- Délibération 181120192 : Groupement de commande pour les travaux de Voirie
- Délibération 181120193 : Groupement de commande pour le balayage
- Délibération n° 181120194: Comité de pilotage pour la création de vitraux dans l'église d'Athenay
- Délibération n°181120195 : Location parcelle communale M. RENAUD Mickaël
- Délibération n° 181120196 : Une Naissance, un arbre.
- Délibération n° 181120197 : Dépenses d'investissement
- Délibération n° 181120198 : Paiement facture pour réfection d'une clôture mitoyenne
- Délibération n° 181120199 : Indemnité du Trésorier
- Délibération n° 1811201910 : Décision modificative budgétaire

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance 18 novembre 2019 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
	ABSENT-EXCUSÉ		
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
ABSENTE			
M. Bertrand VIVIER			